



Informations de la Municipalité

Hangar communal



Le nouveau hangar a enfin pu être réceptionné au début de l'année, sous réserve de plusieurs aspects juridiques et financiers. Il permet d'abriter et de centraliser l'ensemble des machines, engins et matériel, éléments qui étaient précédemment répartis sur plusieurs sites dans le village et dans l'ancien arsenal de Saint-Prex.

En ce qui concerne le compost, il avait été prévu initialement que les deux espaces bétonnés situés à l'Ouest du bâtiment leur soient dévolus. Il s'avère que les jus produits par le gazon ne peuvent pas être infiltrés dans le sol, raison pour laquelle une benne étanche a été déposée sur la place devant le bâtiment. Il s'agit d'une solution provisoire, dans l'attente de pouvoir mettre en place une installation satisfaisante et répondant aux exigences du canton.

Par ailleurs, une étude est actuellement en cours pour le déplacement de l'entier de la déchetterie sur le site. Ce projet fera l'objet d'une demande de crédit via un préavis.

Pour ce qui est de la place devant le hangar, nous précisons qu'il ne s'agit pas d'une zone de libre stationnement. Suite à plusieurs abus, une procédure de mise à ban de la parcelle a été initiée, laquelle devrait déboucher sur une interdiction générale de circuler et de stationner, ayants droit exceptés.

Vélos électriques en libre-service

Bientôt une station au coeur de Buchillon ?

Le réseau Pick-e-Bike est géré dans notre région par la Société électrique des forces de l'Aubonne (SEFA).

A ce jour, 14 stations sont réparties comme suit :

Gare d'Allaman
Bourg d'Aubonne
Etoy village
Gare d'Etoy
Lavigny village
Intuitive Surgical
SEFA
Gare de Yens
Merck
Institution de Lavigny
Yens village
Saint-Livres
Villars-sous-Yens
Montherod



Notre commune participe financièrement à la station de la gare d'Etoy ; une vingtaine de Buchillonnais utilise ponctuellement ces vélos.

Pour pouvoir bénéficier de cette prestation, il suffit de télécharger l'application et de s'inscrire :

Pour Iphone :



Pour Android :



Avec Pick-e-Bike, pas besoin de clé, ni de carte. Tout passe par l'application. Pas de lieux de retour fixes.

On localise le véhicule le plus proche à l'aide de l'application, on grimpe sur son vélo, on se déplace et on le restitue dans l'une des stations de la zone Pick-e-Bike.

Coût : décompte pour le temps d'utilisation (ni coûts fixes ni frais cachés).

L'opportunité d'ouvrir une station au coeur de notre village en 2024 est à l'étude (coût à charge de la commune : environ CHF 12'000.-/an) ; **la Municipalité souhaite sonder l'intérêt de la population concernant ce projet, ce qui lui permettra de se déterminer. Elle remercie les Buchillonnais intéressés de bien vouloir retourner le coupon ci-dessous au Greffe municipal ou greffe@buchillon.ch.**

Prénom :

Nom :

Intérêt à utiliser la station Pick-e-Bike de Buchillon dès 2024 pour rejoindre une des stations du réseau :

quelques fois par an

quelques fois par mois

régulièrement

Situation de la population à Buchillon

Habitants au 31.12.2022: 670

Naturalisations en 2022: 11

soit 5 femmes, 2 hommes et 4 enfants

Naissances en 2022: bienvenue à Eléonore et Mathéo



Plage des Pêcheurs - Utilisation du cabanon rouge

La Municipalité met à nouveau le cabanon rouge à disposition de la population, moyennant une contribution financière.

Les personnes intéressées par l'une des périodes doivent en faire la demande écrite auprès du Greffe municipal.

- été: du 15 mai au 14 octobre 2023 (délai: 30 avril) CHF 500.-

- hiver: du 15 octobre 2023 au 14 mai 2024 (délai: 30 septembre) CHF 250.-

Un tirage au sort sera effectué s'il y a plusieurs candidatures pour la même période.

Recensement des chiens

Conformément à l'arrêté cantonal (art. 32) et à son règlement d'application (art. 8), les communes doivent procéder chaque année au recensement des chiens. Vu ce qui précède, chaque propriétaire ou détenteur de chien(s) est tenu d'annoncer le(s) chien(s) en sa possession selon les directives ci-dessous :

- Le(s) chien(s) acheté(s) ou reçu(s)
- Le(s) chien(s) né(s) dans l'année et resté(s) en sa possession
- Le(s) chien(s) mort(s), vendu(s) ou donné(s) dans l'année
- Le(s) chien(s) qui n'a (ont) pas encore été annoncé(s)



Déjections canines

Une soixantaine de chiens buchillonnais arpentent le territoire communal et génèrent des nuisances remarquables sur les pelouses et dans la rue. Pour maintenir la propreté et l'hygiène



publiques, tout détenteur de chien a **l'obligation de ramasser les déjections de son animal**, y compris dans les vignes, champs, etc. (pensez aux enfants et aux personnes qui y travaillent !).

Des distributeurs de sachets sont disponibles à de nombreux endroits sur le territoire communal. N'hésitez donc pas à vous en servir !

Ne jetez rien dans les toilettes !

Ne pas jeter ses déchets dans les toilettes, c'est à la fois préserver la planète et l'environnement, faciliter le travail d'assainissement des eaux usées et préserver la qualité des installations sanitaires (canalisations, grilles de filtrage, stations d'épuration...).

Voici une liste non exhaustive d'objets qui ont leur place dans la poubelle et non dans la cuvette des toilettes:
cotons-tiges, lingettes, papier de ménage, couches-culottes, litière pour chats, tampons et protections périodiques, rouleaux de papier toilette, fil dentaire, huiles et restes alimentaires, chewing-gum, etc.

Nous vous remercions de votre collaboration.



Chenilles processionnaires - Elimination des nids

Nous vous rappelons que tout propriétaire, us fruitier, fermier ou locataire de fonds privés contenant toutes sortes de pins sylvestres ou noirs, des aroles, etc. ainsi que des cèdres, sont tenus d'enlever, rapidement dès leur apparition, les nids de chenilles dites « processionnaires du pin » et de les détruire par le feu.



Cette année encore, la Municipalité a procédé à l'enlèvement de tous les nids, accessibles depuis les routes communales, et a pris à sa charge les frais y relatifs.

Informations du Conseil communal

Prochaine séance du Conseil Communal :

Mardi 20 juin 2023 à 20h

Salle communale

(les séances sont publiques)

OUVERTURE DU GUICHET COMMUNAL

Lundi de 7h30 à 10h30

Mardi de 11h00 à 12h30

Mercredi de 15h30 à 19h00

Vendredi de 11h00 à 12h30



COMMUNE DE BUCHILLON

Rue Roger de Lessert 10

1164 Buchillon

Tél. 021 807 34 50

greffe@buchillon.ch

site Web: <http://www.buchillon.ch>